

COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3 DU MARDI 27/06/2017

2 sujets principaux ont été abordés lors de cette réunion :

I. La mise en place du nouveau règlement intérieur des CAP

Concernant ce premier point, il est à noter que les représentants des personnels suppléants ne seront plus logés à la même enseigne que les titulaires.

En vertu du nouveau règlement intérieur des CAP, leurs frais ne seront plus pris en charge par l'Administration et en conséquence les suppléants devront en assumer le coût, des transports notamment, sur leurs propres deniers.

Cette décision va bien évidemment à l'encontre des valeurs d'égalité que nous défendons.

Le nouveau règlement n'étant pas amendable, nous avons choisi de voter contre.

Malgré l'opposition de toutes les Organisations Syndicales, ce règlement intérieur sera dans l'immédiat applicable en l'état.

II. Mouvement des mutations

De manière générale, les règles applicables en la matière ont été bien respectées par la Direction Locale.

Toutefois, quelques mesures d'exception aux règles de mutation ont été relevées.

(La paierie Régionale connaît actuellement une restructuration et la Direction considère que les effectifs ont été surévalués, un agent diffère d'un an la mutation obtenue pour nécessité de service afin de former ses collègues suite au départ du caissier ayant réussi le concours, la distinction entre les filières Gestion Publique et Fiscale entraîne le rejet de la demande en Direction pour des agents).

L'intérêt de l'Administration ayant pris le pas sur ceux des personnels dans les cas évoqués et bien qu'exceptionnels, nous avons décidé de ne pas cautionner les décisions qui ont été prises, et avons choisi de voter **contre** le mouvement de mutation.

Il manque bien évidemment l'appel d'évaluation en CAPL.

Il n'y a pas eu d'appel pour cette CAP. Et la Direction a refusé de nous communiquer le nombre de collègues qu'elle a reçu dans le cadre de l'entretien préalable à l'appel d'évaluation et le résultat de ces entrevues, C'est confidentiel!

Les représentants de la CGT en CAPL 3 :

Valentin RICOLLEAU et Jonathan STEINER

Évelyne KIEFFER (expert)